Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260618-D2026_06_04-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICI

Séance du 15/06/2026

Date de la convocation : 09/06/2026
Date d'affichage : 09/06/2026

Secrétaire de séance : Ombeline VIMONT

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le 9 juin 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline	X			EON Charline	X		
LE QUINIO Henri		X Absent		LE GALEZE Fabien		X Excusé	
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys		X Absente	
CADIO Dominique	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	16	0	16

D2026-06-04 - FINANCES – Programme de relamping energétique Morbihan Energies – Convention Mairie

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L. 2224-34 ;

Vu le Code de la Commande Publique et en particulier ses articles L. 2422-1 à L. 2422-10 ;

Vu les statuts de Morbihan Energies ;

La commune de La Trintié-Surzur s'est engagée depuis 2024 dans une démarche d'économie d'énergie, se manifestant notamment par des opérations de relamping de l'éclairage public.

Cette démarche à plusieurs objectifs :
- Une optimisation des finances publiques en réduisant les dépenses permanentes
- Une démarche vertueuse en accord avec la loi relative à l'énergie et au climat fixant la neutralité carbonne d'ici 2050

Afin d'être accompagnée dans cette démarche, la commune de La Trinité-Surzur est membre de Morbihan Energies. Ce syndicat mixte accompagne les communes et les établissements publics de coopération intercommunales du Morbihan pour mener des actions de transition énergétique. En sa qualité de syndicat d'énergies et en application de l'article L. 2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, Morbihan Energies peut assurer des missions de maitrise d'ouvrage d'actions de rénovation énergétique de bâtiments, au nom et pour le compte de ses membres. Des contrats de mandat doivent alors être conclus avec les membres bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260618-D2026_06_04-DE

La Commune de La Trinité-Surzur envisage de confier à Morbihan Energies ce type de mission de maitrise d'ouvrage afin qu'il réalise au nom et pour le compte de la commune, des travaux de remplacement des luminaires anciens par des luminaires LED au sein de la Mairie.

Relamping de la Mairie :

Montant total HT	27 299,28€ HT
TVA	5 459,86€
Montant total TTC	32 759,14€ TTC
Subventions perçus par Morbihan Energies	11 461,14€ HT
Reste à charge pour la communee en HT	15 838,14€ HT
Reste à charge pour la commune en TTC	21 297,99€ TTC

Le solde total ne tient pas compte de la part (5%) de provisions pour aléas et révisions de prix. Cela sera ajusté si nécessaire au solde de l'opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de :

- **APPROUVER** les termes du projet de contrat de mandat et de maitrise d'ouvrage ci-après annexé pour des actions de rénovation énergétique concernant la Mairie.
- **AUTORISER** la Maire à signer ce contrat de mandat, ainsi que tout les actes et tous les documents y afférents (incluant la convention financière).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 16 voix Pour, unanimité

Ombeline VIMONT,
Secrétaire de séance

Sandrine CADORET,
Présidente de séance

MAIRIE DE LA TRINITE-SURZUR (MORBIHAN)